

DÉMECOOL

LA BONNE HUMEUR DU DÉMÉNAGEMENT



*La qualité, l'efficacité et le sérieux
d'un professionnel...*

GUIDE POUR L'ASSURANCE DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT

AVEC FORMULE DÉCLARATIVE

Si acceptation de votre part,
veuillez nous retourner
les pages 5 et 6.



01 46 40 70 70

■ www.demecool.fr ■



1. POURQUOI ASSURER VOS BIENS ?



Vos biens ou marchandises, peuvent subir des dommages ou une perte pendant le transport, pour des risques :

- **ORDINAIRES** : accident ou événement de transport, incendie ou « mouille »
- **OU EXCEPTIONNELS** : grève, vol, émeute, acte de terrorisme ou guerre.

Il existe cependant, en transport national ou international, des cas d'exonération et de limitations de responsabilité : pour pallier à cela et vous assurer quelque soit les circonstances une indemnisation, **DÉMÉCOOL** propose à sa clientèle des solutions d'assurances.

L'assurance dite « **AD VALOREM** » couvre la marchandise et les biens en tant que tels contre les pertes et avaries susceptibles de survenir pendant le transport.

Dans ce cas, votre indemnisation intervient dans les conditions prévues au contrat sans s'inquiéter de rechercher si la responsabilité de l'entreprise de déménagement/transport est engagée ou non.

Parce qu'elle vous permet de bénéficier d'un meilleur niveau de garantie et d'indemnisation en cas de sinistre, c'est ce type d'assurance que **DÉMÉCOOL** vous conseille.

Elle couvre en **TOUS RISQUES**** l'ensemble de vos biens ou marchandises durant le transport, y compris les véhicules, de domicile à domicile, dans les termes et conditions générales d'une police sélectionnée à votre intention.

*** Sauf dérogation particulière ou exclusions*

2. INFORMATIONS ET CONSEILS

Comment évaluer la valeur de vos biens mobiliers en Formule déclarative ?

Vos biens doivent être déclarés en valeur à neuf à destination sur le formulaire de valorisation d'assurance joint en annexe de ce guide.
En cas d'insuffisance de déclaration, seule une compensation partielle vous sera versée.

ATTENTION

Prenez le plus grand soin aux valeurs que vous déclarez dans votre inventaire, une sous évaluation de vos biens vous expose à une réduction de votre indemnité d'assurance. Il est en effet essentiel que votre évaluation s'approche le plus possible de la valeur de remplacement.

Comment serez-vous indemnisés en cas de pertes ou d'avaries ?

En cas de sinistre, vous serez indemnisés selon les cas suivants :

- À concurrence du coût de réparation ou de remise en état.
- À concurrence de la valeur à neuf à destination
- Par indemnité compensatrice

SONT EXCLUES DES GARANTIES D'ASSURANCES

animaux, végétaux

matières dangereuses,
infectes, explosives
ou inflammables

bijoux, monnaies,
métaux précieux ou de valeurs

1 Quel sera la cotisation de cette assurance complémentaire ?

Les modalités financières de cette garantie dépendent du choix de la garantie
Voir page « 3. GARANTIES DOMMAGES TOUS RISQUES ».

2 Quel est la durée de votre garantie ?

Vos biens sont couverts dès le démarrage des prestations (*emballage ou chargement*) y compris en cas de transit et se termine à la livraison au moment de la signature de la lettre de voiture de livraison.

3 Quelles sont les coordonnées de l'assureur ?

Sur simple demande, votre déménageur pourra vous fournir les coordonnées et attestations d'assurances.

3. GARANTIES DOMMAGES TOUS RISQUES

DÉMÉCOOL

vous propose 3 niveaux de garanties
à choisir en fonction de ce qui vous correspond le mieux :

1 DEMECOOL	2 DEMECOOL	3 DEMECOOL
Objets à lister à partir de 50€	Objets à lister à partir de 300€	Objets à lister à partir de 500€
Remboursement à neuf des biens de moins de 6 mois	Remboursement à neuf des biens de moins de 12 mois	Remboursement à neuf des biens de moins de 18 mois
Plafond max de valeur totale déclarée : 10 000€	Plafond max de valeur totale déclarée : 30 000€	Plafond max de valeur totale déclarée : Aucun
Tarif : 0,6% de la valeur	Tarif : 0,4% de la valeur	Tarif : 0,3% de la valeur

Catégorie d'objets :

CAT 1	CAT 2	CAT 3	CAT 4
Habillement	Mobiliers courants, canapés, petit électroménager, vaisselles, literie	TV, Hifi, informatique, appareil photo, vidéo, gros électroménager	Mobilier de style, bois massif, marbre, objets d'art

Conditions de remboursement

	0 à 6 mois	Vétusté par an	Minimum remboursé	0 à 12 mois	Vétusté par an	Minimum remboursé	0 à 18 mois	Vétusté par an	Minimum remboursé
CAT 1	100 %	30 %	5 %	100 %	25 %	10 %	100 %	15 %	15 %
CAT 2	100 %	20 %	5 %	100 %	15 %	10 %	100 %	15 %	15 %
CAT 3	100 %	20 %	5 %	100 %	15 %	10 %	100 %	15 %	15 %
CAT 4	100 %	0 %	100 %	100 %	0 %	100 %	100 %	0 %	100 %

4. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Comment mettre en œuvre cette assurance ?

Afin d'accélérer la procédure de règlement, le respect des quelques mesures qui suivent permettra d'optimiser la gestion du dossier en cas de réalisation d'un sinistre. Elles comprennent une séquence de mesure à prendre et une série de justificatifs précis à envoyer.

Mesure à prendre :

1. Dès la fin de la livraison :

Vous devez émettre des réserves précises et détaillées sur un document officiel (lettre de voiture, titre de transport, PV de constat, constat d'autorité, etc...)

ATTENTION

La mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique.

2. Dans les 10 jours suivant la livraison, vous devez :

Confirmer vos réserves détaillées par lettre recommandée avec accusé de réception à **DÉMÉCOOL**.

Si vos dommages sont inférieurs à 5 000 € ou \$

Contactez notre service sinistre pour savoir s'il est nécessaire ou non de demander la nomination d'un expert.

Si vos dommages sont supérieurs à 5 000€ ou \$

Requérir à la nomination d'un expert. Son rôle est de déterminer et de chiffrer les dommages en toute objectivité. C'est au vu de son rapport et dans le cadre du dispositif de votre constat que s'effectuera l'indemnisation.

3. Fournir à votre déménageur ou à notre service sinistre :

- Exemple de vos lettres de voitures (*chargement et livraison*)
- Exemple de « **Lettre de Réserve** » ci-joint
- Copie du certificat d'assurance
- Réserves établies à l'arrivée et/ou tout document établi contradictoirement lors du déchargement (*bon de livraison, PV de constat, constat des autorités portuaires, etc*)
- Facture d'achat des objets endommagés ou Devis de réparation et/ou de remplacement (*facture proforma, catalogue de vente, site internet fournisseur*)
- En cas de manquants : certificat descriptif validé par le dernier transporteur.
- En fonction des circonstances, d'autres pièces pourront vous être demandées.

Service Sinistre Assurdem

sindem@assurdem.fr

Assurdem. 5, rue Bourdaloue - 75009 Paris

Assurdem
GROUPE ACCS

DÉMÉCOOL

5. BULLETIN ADHÉSION

DÉMÉCOOL

Assuré

Adresse de départ

Adresse d'arrivée

Date d'effet

Date d'emballage ou chargement :

TYPE DE TRANSPORT :

Route

Mer

Air

ADHÉSION - FORMULE DÉCLARATIVE

Je souhaite bénéficier de la garantie :

DÉMÉCOOL 1

DÉMÉCOOL 2

DÉMÉCOOL 3

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances détaillées et les accepter.

Je vous remercie d'assurer mon envoi pour une somme de

 €

REFUS D'ADHÉSION

Je déclare disposer d'une assurance couvrant le risque de déménagement.

Je souhaite uniquement être garanti en RC contractuelle à hauteur de 50€ par objet et 1000€ par déménagement.

INSTRUCTIONS

Les articles non listés ou non chiffrés seront limités à la valeur maximale par objet en fonction de la garantie souscrite.

Vos biens doivent être estimés en valeur à neuf à destination.

En cas d'insuffisance de déclaration, seule une compensation partielle vous sera versée.

Selon les termes de l'article L156-1 du Code de la Consommation :

Médiation de l'Assurance Pôle CSCA-TSA 50110-75441 Paris Cedex 09

le.mediateur@mediation-assurance.org - www.mediation-assurance.org

Signature

